


- Zone SRRR en tout temps
- Zone SRRR de 9h à 23h 7 jours sur 7
- Zone SRRR de 9h à 21h 7 jours sur 7
- Zone SRRR de 15h à 23h 7 jours sur 7
- Zone SRRR de 15h à 21h du lundi au samedi
- Zone SRRR de 17h à 23h du lundi au vendredi et de 9h à 23h samedi et dimanche
- Zone 60 minutes de 9h à 18h du lundi au vendredi excepté détenteur de vignette
- Zone 60 minutes de 9h à 16h du lundi au vendredi excepté détenteur de vignette
- Zone 60 minutes de 9h30 à 18h du lundi au vendredi excepté détenteur de vignette
- Zone 60 minutes de 8h à 19h du lundi au samedi excepté détenteur de vignette


 Direction de la circulation et de l'occupation du domaine public
 Implantation:
 Dernière révision: 16/04/2015
 Préparé par: Jonathan Leduc

SRRR
Nombre de places: 445
Secteur no: 48
Approbation: Pascal Trottier Chef de Division